RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00771
Numéro SIREN : 429 683 162
Nom ou dénomination : A. V. E. C. (Accueil.Valeurs.Equipe.Coopération)

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 3291

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 17 AVR. 2024
sous le n° B
3291

AVEC
15 RUE THUROT
21000 DIJON

SIRET 42968316200011 - APE 8560Z

COMPTES ANNUELS

au

30 septembre 2015

PPA AUDIT

19 rue de Turbigo

75002 PARIS

Téléphone : 01 40 26 61 40 - Télécopie : 01 40 26 22 21

SOMMAIRE

ATTESTATION

COMPTES ANNUELS

Bilan

Résultat

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Immobilisations et amortissements

Provisions

Charges à payer et produits à recevoir

Charges et produits constatés d'avance

Faits caractéristiques de l'exercice

ATTESTATION

1. DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'entreprise AVEC.

2. MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise AVEC, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015
et présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan :	10179,46 EUR
Chiffre d'affaires ht :	18737,71 EUR
Résultat de l'exercice :	7101,16 EUR

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS

Le 26 Mars 2016

Certifié conforme.

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01 40 26 61 40 - Télécopie : 01 40 26 22 21

COMPTES ANNUELS

BILAN

RÉSULTAT

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01 40 26 61 40 - Télécopie : 01 40 26 22 21

BILAN

AVEC : 30 septembre 2015

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	*EXERCICE N-1*
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2942	2942		
Immobilisations financières	66		66	66
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**3007**	**2942**	**66**	***66***
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	10056		10056	*2637*
Autres créances	58		58	*504*
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				*99*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**10114**		**10114**	***3240***
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**13121**	**2942**	**10179**	***3306***

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	*EXERCICE N-1*
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7622	7622
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)		
Report à nouveau	-14410	-9087
Résultat de l'exercice	7101	-5323
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**314**	***-6788***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	2277	1309
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2387	2517
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)	5202	6268
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)	**9866**	***10093***
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	**10179**	***3306***

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AVEC: Période du 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015

EUR

Rubriques	*Exercice N*	*Exercice N-1*	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18738	*26643*	-7905	-30%
Chiffres d'affaires nets	**18738**	***26643***	**-7905**	**-30%**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	262		262	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**19000**	***26643***	**-7643**	**-29%**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	7893	*17021*	-9129	-54%
Impôts, taxes et versements assimilés		*70*	-70	-100%
Rémunérations du personnel	2850	*11832*	-8982	-76%
Charges sociales	878	*2887*	-2009	-70%
Dotations aux amortissements		*134*	-134	-100%
Dotations aux provisions				
Autres charges	16		16	
CHARGES D'EXPLOITATION	**11637**	***31944***	**-20307**	**-64%**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	***7363***	***-5301***	***12664***	**239%**
Produits financiers		*2*	-2	-100%
Produits exceptionnels				
Charges financières		*17*	-17	-100%
Charges exceptionnelles	262	*7*	255	
Impôts sur les bénéfices				
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	**7101**	***-5323***	***12424***	**233%**

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

PPA AUDIT - PARIS

Téléphone : 01 40 26 61 40 - Télécopie : 01 40 26 22 21

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction de remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisationprévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d 'achat, les droits de douane et autres taxes , à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales , ainsi que les frais de transport , de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises , des encours de production et des produits finis . Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations , les charges directes et indirectes de production , les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous -activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont exc pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif , le dernier pr d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d 'inventaire est inférieure la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre -valeur à la date de l 'opération.
Les dettes , créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre -valeur au cours de fin d 'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion .
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

AVEC 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel installations generales, agencements, amenagements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	2942			2942	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2942			2942	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	66			66	
TOTAL GÉNÉRAL	**3007**			**3007**	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel installations generales, agencements, amenagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2942			2942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2942			2942
TOTAL GÉNÉRAL	**2942**			**2942**

ETAT DES PROVISIONS

AVEC 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Autres provisions réglementées				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations				
Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov- pour dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

AVEC 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AVEC 1 octobre 2014 au 30 septembre 2015 EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	*Montants*
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	*Montants*
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

AVEC

Siège social : 15 RUE THUROT 21000 DIJON

SARL au capital de 7 622 euros - Siret 42968316200011 - APE 8560Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2016 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 7 308,87 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2015	7 101,16
Report à nouveau	-14 410,03
Réserves distribuables	
Total	-7 308,87

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-7 308,87
Total	-7 308,87

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2014		
2013		
2012		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Certifié conforme

AVEC

Siège social : 15 RUE THUROT 21000 DIJON
SARL au capital de 7 622 euros - Siret 42968316200011 - APE 8560Z

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -7 905 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 30/09/2015	Exercice clos le 30/09/2014
	18 738	26 643
VARIATION 2015 / 2014	-29,67%	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos l 30/09/2015	Exercice clos le 30/09/2014	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	19 000	26 643	-7 643	-28,69
Charges d'exploitation	11 637	31 944	-20 307	-63,57
Résultat d'exploitation	7 363	-5 301	12 664	NS
Résultat financier		-15	15	NS
Résultat exceptionnel	-262	-7	-255	NS
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat net	7 101	-5 323	12 424	-233,40

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles euros
- Immobilisations corporelles euros
- Immobilisations financières euros

Le niveau des investissements réalisés en 2015 est de 0 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 0 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	314	-6 788	7 101
Capital social	7 622	7 622	
Capitaux propres / Capital social	0,04	-0,89	0,93

certifié conforme

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :
Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :
Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :
Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :
Néant.

1.8 Cession de participations :
Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros

II AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :
Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à apurer de 7 308,87 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2015	7 101,16
Report à nouveau	-14 410,03
Réserves distribuables	
Total	-7 308,87

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-7 308,87
Total	-7 308,87

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2014		
2013		
2012		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :
Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
Néant.

V APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :
Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le GERANT

Certifié conforme